



Direction des Affaires Culturelles

**2024 DAC 115** Convention d'occupation du domaine public avec l'association We Love Green pour l'organisation d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le Bois de Vincennes.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des politiques municipales en faveur de la musique et du développement durable, je vous propose de m'autoriser à signer une convention d'occupation du domaine public avec l'association We Love Green afin de lui permettre d'organiser un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le Bois de Vincennes en 2025, 2026, 2027 et 2028.

#### **Le déroulé de la procédure**

Afin d'inciter un organisateur de festival musical, sensible à la démarche environnementale menée par la Ville, de mettre au cœur de son projet et de son organisation les enjeux du développement durable et du respect de l'environnement, la Ville a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation d'espaces dans le Bois de Vincennes.

Une mesure de publicité a été lancée conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, avec la publication le 18 mars 2024 d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à l'occupation d'espaces dans le Bois de Vincennes pour l'organisation d'un festival de musiques actuelles écoresponsable. Celui-ci était consultable gratuitement et en accès direct non restreint sur les sites [www.paris.fr](http://www.paris.fr) et [www.maximilien.fr](http://www.maximilien.fr).

Les candidats avaient jusqu'au 23 avril 2024 à 17 heures pour déposer sur la plateforme [maximilien.fr](http://maximilien.fr) leur offre comprenant :

- un dossier de candidature (en particulier lettre de candidature, identification du candidat, certificats de régularités fiscales et sociales, comptes annuels des trois derniers exercices clos) ;
- une notice précisant en particulier les orientations de la programmation musicale ;
- une notice relative aux engagements écoresponsables ;
- un budget prévisionnel pour les 3 années de la convention ;
- le niveau de redevance proposé pour chaque édition ;
- le projet de convention d'occupation du domaine public.

L'ouverture du dossier a été effectuée par la Direction des affaires culturelles le 25 avril 2024. Une séance de négociation a été organisée le 22 mai et le candidat a ensuite remis une proposition finale le 27 mai.

#### **Les caractéristiques du contrat**

Le contrat est une convention d'occupation du domaine public ne conférant aucun droit réel sur le site et les installations. La durée du contrat est fixée à 4 ans, conditionnée par une reconduction expresse annuelle.

L'occupant exploitera un espace situé entre la route Royale de Beauté, la route Bourbon, la route Dauphine et la route Saint-Hubert dans le Bois de Vincennes. Cette emprise comprend des terrains et vestiaires sportifs répartis entre Plaine de la Faluère, Plaine de la Belle Etoile et Plaine Saint Hubert. Ce site est mis à la disposition de l'occupant en vue de développer son propre projet culturel et artistique, dans le respect de la destination des lieux et conformément aux contraintes et aux valeurs d'un site boisé, classé et protégé.

La période d'occupation des espaces dans le Bois de Vincennes pour l'organisation de sa manifestation, dont chacune des éditions est limitée à 3 jours consécutifs, sera de 5 semaines maximum, montage et démontage inclus, avec un calendrier plus réduit en ce qui concerne les terrains et équipements sportifs.

Chaque année, la période d'occupation des espaces sera nécessairement comprise entre le 1er mai et le 30 juin.

L'occupant prend à sa charge les frais d'entretien, de protection et de remise en état du site si nécessaire, pendant toute la période d'occupation. Il met en place tout dispositif garantissant au mieux l'intégrité des sols et des surfaces au sol, en particulier pour prémunir des impacts des engins roulants.

L'occupant prévoit toute mesure préventive et corrective permettant de limiter, si besoin en temps réel durant le festival, l'impact sonore et visuel pour les habitants des communes riveraines du Bois de Vincennes et pour réduire cet impact sur la faune. Pour cela, il doit faire établir des études d'impact sonores et biodiversité réalisées pour son compte par des organismes indépendants et agréés et les transmettre à la Ville de Paris.

### **Le candidat**

L'association We Love Green est la seule structure à avoir déposé un dossier de candidature, déclaré recevable, présentant des références et garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes pour démontrer sa capacité à organiser un festival de musiques actuelles dans une démarche de développement durable.

L'offre déposée par le candidat a été examinée selon le règlement de la consultation d'après les critères suivants hiérarchisés selon un ordre décroissant d'importance :

- qualité du projet artistique et culturel : programmation, ouverture à un large public, organisation logistique ;
- qualité des engagements de protection de l'environnement, de la biodiversité sur le site et en éco-responsabilité ;
- offre financière du candidat.

Depuis 2011, le candidat organise en coproduction avec la Société par actions simplifiée We Love Green le festival musical We Love Green à Paris. Cet événement, dont les premières éditions se sont déroulées au Parc de Bagatelle, est installé au Bois de Vincennes depuis 2016. À l'origine de la création de ce festival innovant et précurseur, le candidat s'est toujours attaché à concevoir et produire sa manifestation dans une démarche engagée dans le développement durable en respectant notamment une charte éco-responsable et en sensibilisant le public et ses partenaires, entre autres, à la transition écologique, la biodiversité, la gestion des déchets, les énergies renouvelables, l'épuisement des ressources et les solutions innovantes alternatives.

We love green présente ainsi un bilan carbone réduit par rapport aux autres grands festivals en musiques actuelles. Il est certifié ISO 20121 et distingué par l'ONG anglaise A greener Future.

Il s'implique dans la réduction des nuisances sonores tant pour les habitants des communes riveraines que pour la faune vivant dans le Bois de Vincennes.

La programmation musicale de ce festival est construite sur une ligne artistique tendant à plus d'éclectisme au fil des éditions, ouverte aux artistes confirmés et aux nouveaux artistes des musiques actuelles.

En 2024, We Love Green a proposé une soixantaine de concerts d'artistes et groupes émergents ou renommés, en rock, pop, hip-hop et électro, sur cinq scènes installées principalement sur la plaine de la Belle Étoile au Bois de Vincennes.

### **Proposition du candidat après négociations**

S'agissant du premier critère « La qualité du projet artistique et culturel », le candidat propose de poursuivre l'organisation de son festival We Love Green qui allie diversité musicale, fête populaire et engagement en faveur de la transition écologique.

Sa programmation mêlera des artistes internationaux de musiques actuelles de renom, en partenariat avec des festivals indépendants européens, et des artistes émergents français et internationaux sur plusieurs espaces scéniques. We love green prévoit plus particulièrement de développer un tremplin pour de jeunes artistes, dans le cadre de coopérations avec des salles parisiennes comme la Gaîté Lyrique, le centre FGO-Barbara ou la Flèche d'or. Aux côtés du volet musical, des

formats humour et le programme arts et scénographie mettant en avant la jeune création en design et arts plastiques devraient être poursuivis. Enfin le festival prévoit de s'inscrire pleinement dans le volet héritage des Jeux olympiques et poursuivre des propositions liées au sport dans le cadre du festival.

Le lien avec le territoire sera maintenu comme un axe majeur des futures éditions, notamment à travers le renforcement de collaborations avec des universités parisiennes, dans le recrutement des bénévoles ou encore dans la tarification réduite pour les titulaires du pass culture 12 ou pour les habitants des communes riveraines du Bois.

Le festival continuera de porter une réelle attention aux personnes en situation de handicap, avec la volonté de tendre vers une accessibilité universelle : facilité d'accès à l'entrée du festival, équipe bénévole dédiée à l'accueil ou encadrement des personnes, mise en place de plateformes dédiées devant les scènes, documentation Facile A Lire et à Comprendre, boucles magnétiques notamment.

Sur l'organisation logistique, outre la remise en état et la protection attendues dans le dossier de consultation, une optimisation du calendrier d'occupation des installations sportives a été retenu pour réduire le temps de leur indisponibilité. Une activation d'un poste de commandement opérationnel météo qui transmet bulletins et alertes en temps réel, un plan canicule et un plan orage sont mis en place. We love green propose de s'investir dans la renaturation du site, dans la possibilité d'entretien et d'éventuels aménagements préventifs des terrains qui pourraient être définis avec la Ville.

Outre les dispositifs de sécurité nécessaires pour ce type d'événements, des dispositifs liés à la prévention et gestion des risques sont également mis en place concernant la lutte contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels, concernant les risques auditifs et concernant la lutte contre les consommations à risque.

Sur ce critère, la proposition après négociations est jugée satisfaisante.

S'agissant du deuxième critère portant sur les engagements en matière de protection de l'environnement, le candidat prévoit de poursuivre les actions qu'il a menées depuis la création du festival, en direction à la fois des équipes internes à l'organisation, des publics et des artistes. Les enjeux liés aux mobilités, à la consommation de fluides (eau et électricité), à une alimentation durable, au réemploi pour les scénographies et à la suppression du plastique à usage unique demeurent des priorités pour ce festival.

Sur tous les aspects d'organisation en amont, d'exploitation au moment du festival et de démontage des installations, il examine son impact environnemental direct (bruit, déchets, etc.) ainsi que ses effets indirects (transport d'artistes, techniciens et du public). Qu'il s'agisse des consommations de fluides lors des concerts ou du transport des artistes et techniciens, il a mis en place des outils d'évaluation et de suivi. Il produit ainsi à l'issue de chaque édition un bilan carbone.

We love green prévoit de poursuivre son engagement dans la réduction des émissions sonores, s'appuyant sur de nouveaux systèmes de diffusion sonore plus performants et directs, des clauses spécifiques dans les contrats artistiques ou encore par un dispositif de supervision et d'ajustement en temps réel des niveaux.

Le festival poursuivra sa démarche d'étude d'impact pluriannuelle sur la biodiversité en lien avec des cabinets spécialisés, chercheurs et scientifiques, avec mise en place de nichoirs test ou d'enregistreurs ultra-sons. We love green pourra ensuite mettre en œuvre les préconisations issues de cette étude afin de mieux préserver la faune et la flore sur le site.

Sur ce critère, la proposition après négociations est jugée très satisfaisante.

S'agissant du troisième critère portant sur l'offre financière du candidat, le candidat prévoit le versement d'une redevance fixée à 2 % de son chiffre d'affaires, hors taxes et hors subventions publiques, tiré de la billetterie du festival ainsi que des activités bar, restaurations et autres services ou produits proposés aux festivaliers, qu'ils soient perçus directement par l'occupant ou réalisés par des sous-occupants. Cette redevance ne pourra être inférieure à un minimum garanti fixe de 90 000 €.

Selon les hypothèses de chiffre d'affaires retenues par le candidat, le montant de la redevance totale s'élèverait à :

- 216 161 € en 2025 ;
- 229 996 € en 2026 ;

- 235 056 € en 2027 ;
- 240 227 € en 2028.

Sur ce critère, la proposition après négociations est jugée assez satisfaisante.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention d'occupation du domaine public, jointe en annexe à la présente délibération, avec l'association We Love Green pour l'organisation d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le Bois de Vincennes en 2025, 2026, 2027 et 2028.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2024 DAC 115** Convention d'occupation du domaine public avec l'association We Love Green pour l'organisation d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le Bois de Vincennes.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention d'occupation du domaine public avec l'association We Love Green pour l'organisation annuelle d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le Bois de Vincennes pour les années 2025 à 2028 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association We Love Green, représentée par sa présidente en exercice, une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation annuelle d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le Bois de Vincennes pour les années 2025 à 2028, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La redevance versée à la Ville de Paris par l'occupant en contrepartie de l'occupation du site accueillant le festival dans le Bois de Vincennes correspondra à 2 % de son chiffre d'affaires, hors taxes et hors subventions publiques, lié à l'occupation annuelle du site occupé par le festival. Cette redevance ne pourra être inférieure à un minimum garanti fixe de 90 000 €.

Article 3 : La recette correspondante sera inscrite au budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2025 et suivants.